Reçu le
09 JUIL. 2026
Par NT Transmis Cabinet du Maire
Copie(s)

CCI GARD

Nos réf. : Etudes/eg.gpd.ndc.fm.sa/26.24
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
urbanisme@gard.cci.fr

MAIRIE D'UZES
COURRIER ARRIVE LE
13 JUIL. 2026
SERVICE URBANISME

Monsieur Jean-Luc Chapon
Maire
Mairie
BP 71103
30701 Uzès

Nîmes, le 3 juillet 2026

Objet :
Modification simplifiée n°7 du PLU d'Uzès

Monsieur le Maire, Cher Jean Luc

Nous faisons suite à votre correspondance du 8 juin 2026 concernant la modification simplifiée n°7 du PLU d'Uzès. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la procédure porte sur la modification de l'article Ue12 du règlement écrit, relatif au stationnement au sein de la zone Ue pour les constructions à usage industriel. Cette adaptation vise à mieux ajuster les prescriptions réglementaires aux besoins réels des activités industrielles.

La modification envisagée consiste ainsi à fixer une obligation de réaliser une place de stationnement par tranche de 250 m² de surface de plancher créée pour les constructions à vocation industrielle. Ce projet devrait ainsi favoriser une gestion plus efficiente des espaces de stationnement et optimiser l'usage du foncier et la requalification du tissu industriel.

A ce titre, les évolutions envisagées dans le cadre de cette démarche sont ainsi de nature à renforcer l'attractivité des espaces économiques de la commune, tout en répondant aux enjeux de développement et de pérennisation des activités industrielles locales.

Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de modification simplifiée n°7 du PLU de la commune d'Uzès.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à lui

Éric Giraudier
Président